



PROGRAMME

8h45

Café d'accueil

9h15-12h30

Actualités sociales

Actualité législative

- Refus d'un CDD après un CDI. Quelles obligations pour l'employeur ? Décret du 3 janvier 2024
- Loi immigration, ce qui change pour les travailleurs étrangers
- Loi pour le plein emploi
- Réformes à venir

Actualité jurisprudentielle

- Non-respect des temps de repos par l'employeur : préjudice automatique du salarié
- Requalification du licenciement pour insuffisance professionnelle en licenciement disciplinaire si la lettre de licenciement mentionne des manquements aux obligations professionnelles
- Conséquence de l'erreur de primes versées aux salariés
- Acceptation de la preuve déloyale

Focus

Congés payés

- Décision du Conseil constitutionnel
- Position du gouvernement

Télétravail

- Cadre juridique de la mise en place
- Statut du télétravailleur (obligations employeurs/salariés, prise en charge assurance – forfait)
- Quid des AT/MP ?

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-16h30 Régimes collectifs

Catégories objectives

- Sort des articles 4-4bis et 36
- Positionnement de la branche
- Quid des obligations et formalités au sein de vos entreprises

Épargne salariale : intéressement et participation

- Obligation des entreprises
- Mise en place
- Présentation régime de branche

PPV 2024

- Obligations
- Régime fiscal/social
- Affectation de la PPV à un plan d'épargne salariale ou retraite

Anastasia Akuita, Juriste Affaires sociales

Léa Giampino, Juriste Affaires sociales

Charlotte Nguyen, Directrice Affaires sociales

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



LIEU

Centre des Congrès de Reims • Salle 1-2 niveau 2
12 boulevard du Général Leclerc • 51100 REIMS

☎ 03 26 77 44 44

ACCÈS

Idéalement située, à la croisée de 3 autoroutes, Reims est à 45 minutes de Paris Est, à 30 minutes de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et à moins de 2 heures de 5 autres aéroports internationaux.

PAR LA ROUTE

Depuis l'autoroute A4 (Paris-Strasbourg) ou A26, prendre A344, sortie n°23 «Reims-Centre» - Suivre Centre des congrès.

PAR LE TRAIN

Reims à 45 minutes de Paris et 30 minutes de Roissy Charles De Gaulle par le TGV Est Européen.

2 gares TGV :

- Gare TGV Reims Centre (à quelques minutes à pied du Centre des Congrès)
- Gare Champagne-Ardenne TGV Bezannes (à 8 km du centre de Reims)

STATIONNEMENT

Parking visiteurs – souterrain : 232 places
Accès par le boulevard Noirost

HÉBERGEMENT

Pour faciliter votre hébergement, la plateforme Groupe Corner vous permet de réserver votre chambre parmi les hôtels sélectionnés et de profiter de tarifs spécialement négociés pour le Club DLRH et pour le Congrès DLR.

Réservations : <https://congres-dlr.groupecorner.com/fr>
Pour votre collaborateur ou vous-même qui assistez au Club DLRH le 27 mars, pensez à réserver la nuit du 26 au 27 mars.

Attention : réserver votre hôtel ne signifie pas que vous êtes inscrit au Club DLRH.

ANNULATIONS

Elles ne pourront être prises en compte après le 20/03/2024.

Pour tout complément d'information :
Dominique Tixier ☎ 01 49 89 32 36